

# CONCOURS DE DESSINS

La Médiathèque de Saint-Loup-sur-Semouse lance le concours «Dessine moi ta petite ville de demain», pour les enfants de 3 à 17 ans ! »

Réalisez un dessin qui représente pour vous « Ta petite ville de demain ».Faites valoir vos talents artistiques du 1 au 22 octobre 2022!

## **En voici le règlement :**

### **Article 1 : participants**

La Médiathèque de Saint-Loup-sur-Semouse, organise un concours de dessin du 1 au 22 octobre 2022 inclus. Ce concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 17 ans, quelque soit leur nationalité. La participation est nominative et limitée à un ouvrage par personne ou groupe pour collectif.

### **Article 2 : sujet**

Vous êtes invités à imaginer un dessin unique, à l'aspect réel ou imaginaire, figuratif ou plus abstrait, classique ou futuriste...Quel que soit le style employé, il doit représenter pour vous « Dessine ta petite ville de demain ». La réalisation peut être individuelle ou collective.

### **Article 3 : technique et format**

Il est laissé au choix des participants d'utiliser tout type de technique : peinture, dessin, aquarelle, feutre, ... • Formats autorisés pour supports : A3 disponible à la médiathèque, à la mairie ou dans les écoles • A noter les informations suivantes : vos prénom et nom, votre âge, et mail ainsi qu'un numéro de téléphone.

### **Article 4 : sélection des œuvres**

Seront considérés comme nuls : Les dessins reproduisant un ouvrage déjà existant. Le jury sera composé des employés et bénévoles de la Médiathèque ainsi que certains élus. Il désignera les meilleures oeuvres selon les catégories suivantes : 4 gagnants : • 1 -Enfant de 3 à 6 ans, •1-Enfant 7-10 ans •1-Enfant 11- 14 ans • Adolescent de 15 à 17 ans.

Pour effectuer sa sélection le jury tiendra compte : • du respect du thème, • de la qualité esthétique de la production, • de l'originalité des matières et de l'harmonie des couleurs.

**Article 5 : dépôt des oeuvres**

Les auteurs sont invités à venir déposer leur production à la Médiathèque de Saint-Loup-Sur-Semouse, Allée du Hameau à Saint-Loup-Sur-Semouse, à leurs institutrices / instituteurs du 1 au 22 octobre 2022, Tout dépôt tardif ne pourra pas être pris en compte par le jury.

**Article 6 : dotations**

À l'issue de ce concours, les productions feront l'objet d'une mise en valeur lors d'expositions dans la Médiathèque de Saint-Loup-Sur-Semouse et sur les différents réseaux sociaux site internet. Les lauréats du concours sélectionnés par le jury selon les critères désignés à l'article 5 se verront offrir un ouvrage jeunesse.

**Article 7 : exploitation des oeuvres**

La Médiathèque, se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, communication, site Internet...) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

**Article 8 : Validation du règlement**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent